



**Automobilistes et motards  
tous ensemble  
contre le**

***NOUVEAU Contrôle  
Technique Européen !!***

**Nous sommes TOUS concernés !**

**Pourquoi ??**

**Tournez la page S.V.P**



*Ne soyons pas dupes, Il s'agit là principalement d'une question de gros sous !*

*Voici un extrait de ce qui nous et **VOUS** attend si le texte passe!*

*Le texte officiel est consultable sur le site internet suivant :*

*<http://bit.ly/OINFhn> (anglais) ou <http://bit.ly/Q6wUrV> (Français)*

**Extrait** de la Proposition de **RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL** relatif au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques et abrogeant la directive 2009/40/CE paru le 13 juillet 2012:

### **- CHAPITRE III**

#### **EXIGENCES APPLICABLES AU CONTRÔLE TECHNIQUE :**

1. Les véhicules sont soumis à un contrôle technique à chaque date anniversaire de leur première immatriculation, au minimum selon les intervalles suivants:

– véhicules appartenant aux catégories L1e, L2e, L3e, L4e, L5e, L6e et L7e (**2 et 3 ROUES MOTORISES**): quatre ans après la date de première immatriculation du véhicule, ensuite deux ans plus tard, **puis annuellement;**

– véhicules appartenant aux catégories M1 (**AUTOMOBILES**), N1 et O2: quatre ans après la date de première immatriculation du véhicule, ensuite deux ans plus tard, **puis annuellement;**

– véhicules appartenant à la catégorie M1 immatriculés en tant que **taxis ou ambulances**, véhicules appartenant aux catégories M2, M3, N2, N3, T5, O3 et O4: un an après la date de première immatriculation du véhicule, **puis annuellement.**

**Sachez que :**

- Le C.T n'a pas d'impact direct sur l'accidentalité**
- Il pénalisera surtout les usagers les moins aisés**
- Le C.T n'est pas une réponse aux enjeux de la sécurité**

*Merci de ne pas jeter sur la voie publique !!*